



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 30 mai 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	22/05/2012
Affichage	22/05/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

THEME : URBANISME 4

OBJET : CESSION D'UNE
PARTIE DE LA PARCELLE
COMMUNALE AL N°500
SITUEE 40, AVENUE RENE
FROGER.

Etaiet Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaiet Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric.
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia.
JALADE Jacques pouvoir à PETELET Renée.
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.



Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

La Commune de Briançon a cédé à un promoteur une partie des parcelles cadastrées section AL n°160 et n°190 située 40, avenue René Froger, pour y réaliser un programme immobilier de 43 logements.

Il a été convenu lors de la vente et de la division parcellaire que le cheminement piéton existant - escalier paysagé - pour relier le quartier des Cros au centre ville serait déplacé vers la partie Sud de ce terrain. Ce cheminement restant la propriété de la Commune.

Il a été procédé à une division de ces terrains, créant les parcelles cadastrées section AL n°501 et n°500 appartenant au domaine privé communal.

Le propriétaire riverain, en limite séparative sud, souhaite acquérir le reliquat de terrain entre ce cheminement public et la clôture de son terrain afin d'éviter que cette bande de terrain ne devienne un délaissé.

La surface qu'il souhaite acquérir représente environ 170 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AL n°500.

Cette partie de parcelle située en zone UB au PLU est constituée d'une pelouse et d'un taillis qui n'est d'aucune utilité pour la Commune.

Suite à l'évaluation des Services du Domaine, la vente de cette partie de parcelle, soit environ 170 m², pourrait s'effectuer au prix de 22 000 €. Un document d'arpentage sera établi pour définir la surface exacte à céder.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AL n° 500 soit 170m² au prix de 22 000 € ;
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi pour définir la surface exacte à céder ;
- De préciser que tous les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge du demandeur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 (*ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

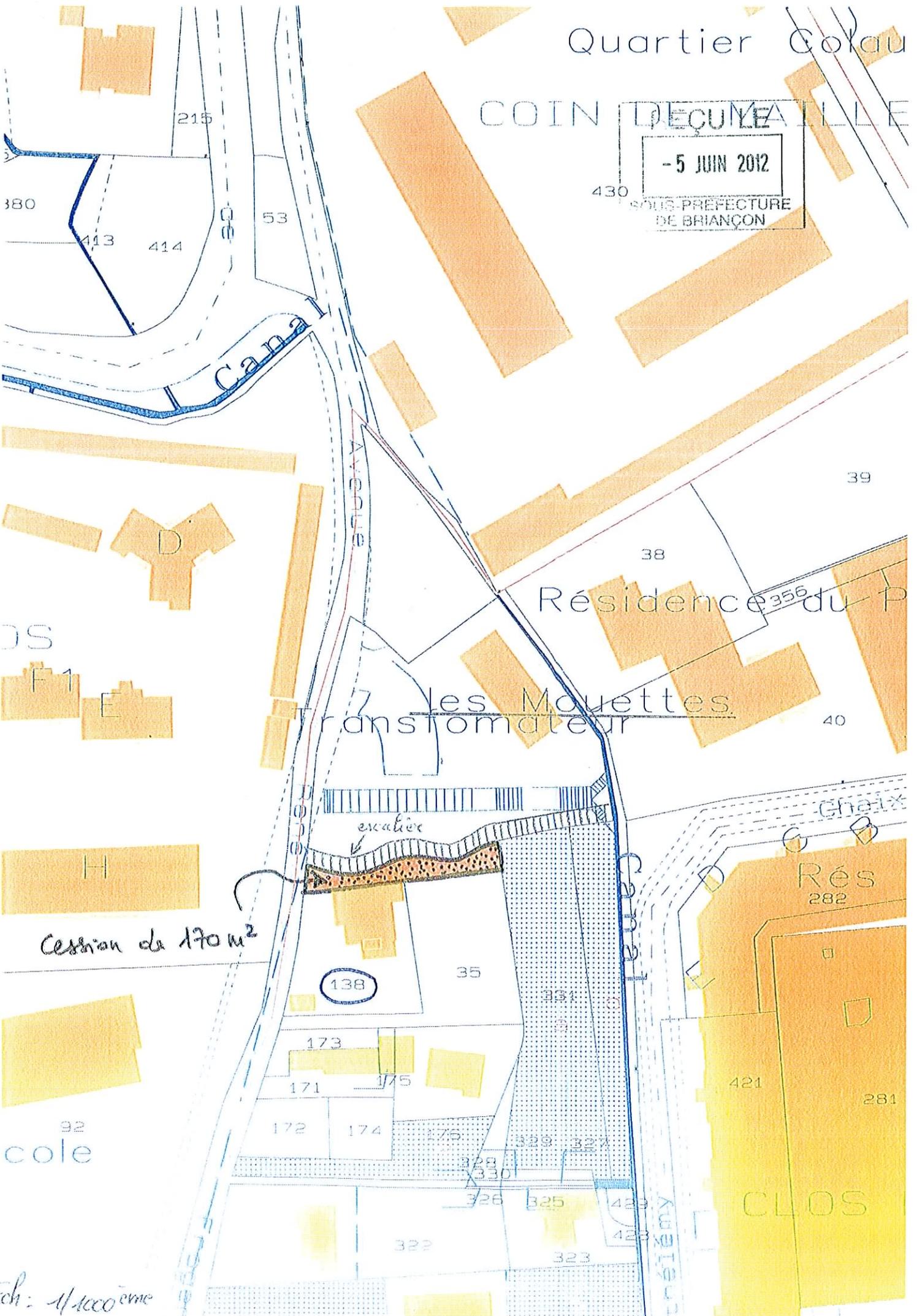


TRANSMIS LE 04 JUIN 2012
PUBLIÉ LE 04 JUIN 2012
NOTIFIÉ LE 05 JUIN 2012

Quartier Colau

COIN DE CUNEAILLE

- 5 JUN 2012
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON



OS

Cession de 170 m²

92
cole

Ech: 1/1000^{ème}

